

- La première mouture de la résolution (2024-A0021-0654e-826 dans les documents d'aujourd'hui) a été retirée à l'AU de mars. Elle est périmée.
- La deuxième mouture discutée à l'AU de mars (2024-A0021-0654e-826 modifié dans les documents d'aujourd'hui) est restée en discussion.
- La proposition ci-dessous amende cette deuxième mouture en tenant compte des échanges. Elle est soumise pour discussion aujourd'hui. Les changements sont en rouge ci-dessous.

Proposition amendée soumise à l'Assemblée universitaire du 22 avril 2024

### **Proposition pour la promotion de l'expression des idées sur le campus**

#### **État de la question**

L'état de santé des universités en tant que lieu de libre expression de la pensée est préoccupant. Les événements et les réactions qu'ils génèrent le rappellent régulièrement : en 2020, la question des mots utilisables en classe; en 2022, le conflit en Ukraine; en 2023, le conflit en Palestine.

Quoique caisses de résonance de leur milieu, les universités doivent surtout être les endroits privilégiés d'exposition articulée de la pensée, de débats éclairants et d'analyse lucide des phénomènes de portée collective. Elles sont familières des idées qui dérangent et de la contradiction de ces idées. Ce fut le cas dans le passé, par exemple, durant la guerre au Vietnam, la Révolution tranquille, etc.

Mais, à l'heure actuelle, c'est l'inverse qui se produit : du moment que les débats de société se corsent, une chappe de plomb tombe sur les universités et le silence s'ensuit. C'est cette situation paradoxale et malsaine qui prévaut à présent. Alors que le monde est travaillé par des tensions de plus en plus fortes et nombreuses, le forum par excellence pour les prendre en compte et les comprendre n'est plus disponible. Que s'est-il passé depuis le temps où les campus étaient l'espace pour mettre à plat les idées courantes, démonter les absurdités, oser les audaces ? Certains phénomènes nouveaux se sont manifestés.

Premièrement, les interventions de forces internes ou externes aux universités pour interdire des idées et étouffer la pensée sont devenues plus agressives : recours aux instruments juridiques contre les universités et les membres de la communauté universitaire, criminalisation de la pensée d'autrui, appels aux sanctions et aux congédiements, dénonciations par les médias agissant comme procureurs pour chauffer à blanc l'opinion publique, accusations diffamatoires pour discréditer, « poubellisation » du niveau du discours, incivilités, multiplication des attaques *ad hominem*, menaces de perturber des événements ou d'attenter à leur sécurité, invocation de l'émotion ressentie ou alléguée pour réduire au silence, mépris de la rationalité, etc. Force est de reconnaître

le succès de ces agissements anti-universitaires : il règne un silence de cimetière dans les universités; les universitaires sont de facto muselés.

Deuxièmement, les universités sont plus fragiles. Leur rôle d'incubateurs d'idées est moins compris dans un monde manichéen, simpliste, polarisé et ne permettant que l'adhésion complète à une option convenue. Leur vulnérabilité est plus grande à l'ère néolibérale qui les met sur le marché en quête de fonds privés et d'effectifs étudiants. Leur réputation est à la merci d'une mauvaise publicité répandue sur la place publique. Elles sont sujettes au chantage.

De telles réalités affaiblissent la portée pratique des déclarations de principe des universités en faveur de la liberté d'expression. Leur application concrète est entravée. Cette situation anormale et contre-nature est une négation de la mission universitaire.

Parallèlement, le monde deviendra encore plus complexe et il est prévisible que les crises se multiplient dans la grande mutation internationale en cours. Tout laisse croire que l'université restera hors limite pour l'expression de toute pensée qui sorte des sentiers battus.

L'université n'a pas de position à prendre, de courant à rallier, de tendance à favoriser. Elle doit être neutre. Mais elle a une responsabilité fondamentale envers la société qui la fait vivre de promouvoir l'expression de la pensée en assurant aux membres de la communauté universitaire le cadre nécessaire à cette fin. Elle ne peut se retirer du monde de la pensée pour laisser instances politiques, tribunaux, groupes de pression ou grosses fortunes décréter ce qui est autorisé ou pas chez elle.

Pour restaurer son rôle essentiel dans la société, l'université doit encourager activement les débats dans tous les domaines, y compris lorsqu'il s'agit d'objets difficiles relevant de thèmes sensibles. Elle doit promouvoir les débats sereins à l'université et encourager les personnes qui y étudient ou y travaillent à prendre l'initiative de tels débats, tout en protégeant leur droit d'organiser et de mettre en œuvre ces événements.

Un grand défi se pose à l'université et elle doit l'affronter par une politique adaptée aux conditions nouvelles dans lesquelles elle se trouve. Nous devons mieux comprendre les paramètres de la situation afin d'y remédier.

+++++

## **Résolution**

ATTENDU que l'université est le lieu par excellence pour l'expression des idées et que cela fait partie de sa mission,

ATTENDU que les débats touchant la société, l'État et la vie internationale sont de plus en plus fréquents et compliqués,

ATTENDU que des tendances récentes conduisent à mettre au ban de l'université l'expression de toute pensée sur le monde qui nous entoure,

ATTENDU qu'une telle situation dévalorise et appauvrit la vie universitaire, tout en pénalisant les membres de la communauté universitaire,

ATTENDU que, tout en demeurant neutre, l'université doit favoriser l'expression des idées par les membres de sa communauté,

L'Assemblée universitaire demande au Conseil de l'université

- 1) de clarifier le mandat de veille et d'accompagnement du **Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires** créé le 12 décembre 2022, et
- 2) d'ajouter à ce mandat celui d'agir comme promoteur et conseiller en matière d'expression des idées auprès de la communauté universitaire et de l'institution.

L'Assemblée universitaire donne au **Comité de mise en œuvre de la politique sur les libertés universitaires** le mandat de

- 3) faire des recommandations pour la promotion de l'expression des idées sur le campus (obstacles à surmonter, moyens de réussir, pédagogie à entreprendre),
- 4) analyser la situation au regard de l'expression des idées sur le campus (conditions, évolution, facteurs favorables et défavorables)
- 5) produire un guide détaillant les moyens de traiter les situations d'atteinte aux libertés universitaires.

Proposée par : Samir Saul, professeur titulaire d'histoire, FAS  
Appuyée par : Marc-André Éthier, professeur titulaire de didactique, FSE